

Jean-Louis Tourenne, un homme de conviction

Date : 6 octobre 2015

Vexé que le Sénat ait suivi l'avis de la commission des affaires sociales (dont il est membre et l'un des 5 secrétaires) contre celui du gouvernement lors du vote de la loi sur la modernisation du système de santé, Jean-Louis Tourenne a publié la semaine dernière un tweet dans lequel il exprime ce qu'il pense du scrutin public prévu par les articles 56 et suivants du règlement intérieur du Sénat :



Jean-Louis Tourenne @jeanlouistouren · 30 sept.

#sénat: scrutin public une modalité peu démocratique. La droite vient de rejeter les améliorations proposées pour les actions de groupes

19:19 - 30 sept. 2015 · Détails

Ceci donne tout son relief à la position qu'il avait adoptée lors du vote en séance du conseil général d'Ille-et-Vilaine du 20 juin 2013 portant sur l'appellation des habitants du département :

Mme DAUGAN : Merci, M. le Président. Notre groupe souhaite également un vote à bulletin secret.

M. TOURENNE, Président : La procédure indique qu'il doit être demandé par le quart de l'Assemblée et déposé avant le vote. Il faut donc signer, je suis désolé. Je vais de toute façon vous rassurer : j'ai par ailleurs une demande de vote à scrutin public qui l'emporte dans le règlement intérieur. N'ayez donc pas de regret.

Mme DAUGAN : Je n'ai pas de regret, mais je constate, M. le Président, que vous ne répondez finalement pas à notre souhait de voter à bulletin secret. Démocratiquement.

Les positions à géométrie variable de Jean-Louis Tourenne sont d'autant plus choquantes que l'on se souvient que le 20 juin 2013, il n'y avait finalement pas eu de scrutin public comme cela devait impérativement être le cas au titre de l'article 54 du règlement intérieur de l'assemblée, et que - contraint de s'expliquer devant la CADA - le département n'avait pu que prétendre l'in vraisemblable : à savoir que cette hypothétique demande, qui devait nécessairement être formulée par écrit, avait (disons plutôt : aurait) été tout simplement détruite.

Tout ceci ne peut que laisser rêveur sur l'honnêteté intellectuelle de certains élus.